



# Entre Deux

Supplément d'informations municipales

N° 664 - Semaine du 24 au 30 septembre 2012

## Flash infos

La rentrée, c'est maintenant chose faite.

### Parking école

Reprenons nos bonnes habitudes, en utilisant le parking de l'école, s'y garer correctement et surtout en roulant lentement pour la sécurité des piétons et particulièrement celles des enfants. Vous avez pu constater que nous avons mis en place des allées piétonnes, merci de les utiliser.

### Stationnement sur les trottoirs

Nous rappelons que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit. Là aussi cette disposition a pour but de faciliter le déplacement en sécurité des personnes à mobilité réduite, des piétons et des enfants. **La gendarmerie a pour consigne de verbaliser les contrevenants.**

### Poubelles sur les trottoirs

Rappelons que les poubelles doivent être sorties la veille des collectes après 18h et rentrées au plus tard le soir du ramassage. Nous déplorons encore qu'à certaines adresses, les poubelles restent toute la semaine sur le trottoir ou sont sorties bien avant la veille de la collecte...

Tous ces petits détails qui paraissent évidents pour la majorité d'entre nous, le sont moins pour certains. Ils font partie du respect que l'on doit à chacun et contribue à la qualité de notre environnement pour bien vivre ensemble.

### Plan communal de sécurité

Un exercice s'est déroulé mercredi dernier avec les pompiers et la gendarmerie. Bien évidemment toutes les catastrophes imaginées par les pompiers étaient virtuelles et il n'était pas question d'alerter la population (au moins pour cette fois). Globalement de l'avis des pompiers et de la gendarmerie le dispositif est correct et l'essai s'est bien passé.

**Bernard RIGAUT, Maire de Moussy le Neuf  
Président de la CC de la Goële et du Multien**

## Conseil Municipal



La prochaine séance se tiendra le :  
**Vendredi 5 octobre 2012 à 20h30**  
**Salle annexe de la Mairie**  
**11, rue Jeanne d'Arc**

L'Ordre du Jour sera affiché aux lieux habituels.

## Infos administratives

### Protection maternelle et infantile

Le camion stationnera sur le chemin d'accès au Centre de Loisirs situé rue Cléret, le :

**Lundi 15 octobre 2012**  
**de 13h45 à 14h25**



**ATTENTION ! A compter du mois de novembre, la PMI passera le matin de 9h40 à 10h20**

### Inscription sur les listes électorales



Les inscriptions sur la liste électorale se font jusqu'au 31 décembre 2012.

Les ressortissants de la Communauté Européenne peuvent se faire inscrire sur la liste complémentaire européenne et complémentaire municipale. Cela concerne les personnes en âge de voter, qui ne sont pas inscrites ou qui ont déménagé (le transfert n'est pas automatique)

Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Bons CCAS et colis aux Anciens

Pour bénéficier des bons et des colis, il faut avoir 65 ans dans l'année et habiter la commune depuis au moins un an. En cas d'inscription tardive, il n'y a pas d'effet rétroactif.

Les personnes atteignant 65 ans doivent se faire inscrire en Mairie, munies de leur carte d'identité, au moins un mois avant leur date anniversaire.

### Bons naissance

La Mairie offre aux nouveaux nés, un bon de naissance d'une valeur de 20 €.

Vous munir du livret de famille et d'un RIB au nom de l'enfant.



## Infos administratives (suite)

### Remise des récompenses

Vendredi 16 novembre 19h - Salle Jeanne d'Arc



Seront récompensés lors de cette réception :  
**Tous les Bacheliers 2012 (Général et Professionnel)**

Vous avez obtenu votre diplôme de baccalauréat pour la session 2012 !

La commune de Moussy le Neuf serait heureuse de vous féliciter et de vous offrir une récompense. Pour ce faire, nous vous demandons de déposer en Mairie, une copie de votre diplôme et de votre carte nationale d'identité avant le **9 novembre 2012**.

### Communiqué de la CAF

Courant septembre, 45 293 familles vont recevoir le Bon Loisirs Jeunes, qui permettra à 95 535 enfants de s'inscrire à des activités sportives ou culturelles, se déroulant tout au long de l'année scolaire.

Seules les familles allocataires qui remplissent les conditions de ressources vont recevoir ce bon, elles n'ont donc aucune démarche à accomplir, si ce n'est de retourner le formulaire dûment complété, accompagné des pièces qui justifient la dépense.

Ce bon attribué à chaque enfant de la famille, né entre le 1er septembre 1994 et le 31 décembre 2009, devra impérativement être utilisé avant le 31 mai 2013.

Attention ! Depuis septembre 2011, les activités d'accueil de loisirs organisées les mercredis ou durant les vacances scolaires n'ouvrent plus droit à ce Bon Loisirs Jeunes.

## Manifestations, Loisirs, Sports

### Cuisines en Fête 2012,

Le samedi 29 septembre, venez participer au grand pique nique champêtre qui se déroulera, cette année, dans le parc de l'école.



Compte tenu du temps, les plaids ne seront finalement plus nécessaires pour le déjeuner sur l'herbe ! **En cas de mauvais temps nous ferons un repli stratégique sous la halle qui officieusement pourra déjà nous accueillir.**

Des chaises et des tables seront mises à disposition de tous ceux qui souhaiteraient manger à table.

La réservation du pique-nique élaboré par nos chefs et participants se fera à partir de 11h30 sur place pour un tarif de 5€.

Attention, seulement 100 repas disponibles. Pour celles et ceux qui désirent venir profiter de l'ambiance et des animations, venez nous rejoindre avec votre propre panier pique-nique.

Il reste des places pour participer aux ateliers du matin. Pour s'inscrire, contactez Betty ou Arno au **01.60.03.42.38** ou remplissez au plus vite le formulaire disponible sur le site [www.moussyleneuf.fr](http://www.moussyleneuf.fr)

## Environnement

### Nettoyons la nature

Nous vous donnons rendez-vous le :

**Samedi 29 septembre 2012 à 8h**

**Centre Technique Municipal - Rue de l'Erable**

Comptant sur votre participation, nous aurons le plaisir de vous accueillir autour d'un petit déjeuner



### Feux de jardin

Nous vous rappelons que l'arrêté municipal 127AG09 du 24 septembre 2009, stipule qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux ou tout autre détritrus dans les propriétés privées à n'importe quel moment de la journée.

Tout manquement à cet arrêté sera constaté par les services de la Gendarmerie.

## Emploi et formation

**La Mairie de Moussy le Neuf recherche** des agents pour encadrer les enfants sur le temps de cantine de 11h15 à 13h45.

Pour toute information, contactez la mairie au 01.60.03.42.38

### Paris Pour l'Emploi

La 10ème édition du forum de recrutement Paris pour l'Emploi se déroulera les :

Jeu 4 et vendredi 5 octobre 2012 de 9h à 18h

Place de la Concorde - Paris 8ème

A cette occasion, près de 2 000 recruteurs d'entreprises et de collectivités proposent de nombreux emplois dans la plupart des secteurs d'activité.

Pour y accéder : Station Concorde, Métro 1-8-12

Bus 24 - 42 - 52 - 72 - 73 - 84 -5, Vélis 1020

Informez-vous, préparez-vous : 01.53.95.15.15

[www.parisemploi.org](http://www.parisemploi.org)

## En cas d'urgence



Dentistes de garde : 08 92 23 11 28

Médecins de garde et Smur : 15

SOS Médecins Nord 77 : 0825 33 36 15

Pharmacie de garde : téléphonez à la Gendarmerie : 01.60.03.00.19 ou au Commissariat : 01.60.21.41.00

Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Pompiers : 18 (téléphone fixe) 112 (portable)

SAS Ambulance de Moussy : 01.60.21.08.26

### Emplacements défibrillateurs :

1 à l'entrée de la salle de l'Erable, rue de l'Erable

1 à côté du logement du gardien au complexe du Chêne, 1 sur le mur de la mairie annexe, côté parking cabinet médical, sous l'auvent.